



Une quarantaine de producteurs de cidre de Normandie en colère : à défaut de l'AOC qu'ils préparent depuis près de 10 ans, les cidres du Cotentin, du Perche et du Pays de Caux devraient se réorienter vers une IGP !

En effet, l'INAO, associé dès l'origine à ces projets, leur reprocherait aujourd'hui un manque de notoriété et de trop faibles volumes...

La Normandie, première région cidricole de France, compte à ce jour six AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) qui reconnaissent la qualité et la diversité de sa production cidricole liée au terroir : Calvados, Calvados Pays d'Auge, Calvados Domfrontais, Pommeau de Normandie, Cidre Pays d'Auge et Poiré Domfront. Ajoutons à cela six AOC laitières (fromages, beurre et crème) ainsi que 2 démarches en cours dans les filières viandes et nous obtenons une belle gamme de productions agricoles de qualité et d'origine, véritable locomotive pour l'ensemble de l'agroalimentaire Normand.

Depuis une dizaine d'années, trois syndicats normands de producteurs de cidre mènent, en relation étroite avec l'INAO (l'Institut National de l'Origine et de la Qualité), IRQUA-Normandie (Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire) et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (par son Service Vergers et Produits Cidricoles), un travail important pour porter à ce niveau d'excellence trois cidres aux caractéristiques et aux qualités particulières reconnues : le Cidre Cotentin avec son amertume tannique, le Cidre du Perche avec son équilibre rond finement amertumé et le Cidre du Pays de Caux à la vivacité rafraîchissante.

Les producteurs impliqués dans ces démarches ont investi beaucoup de leur temps et de leur passion à la réussite de ces projets. Ils attendaient beaucoup de ce début d'année 2009 : en effet, se tenait le 25 février dernier à Caen un Comité Régional de l'INAO, suivi, le 5 mars prochain à Paris, d'un Comité National ; ces deux instances étant chargées d'étudier leurs dossiers et d'émettre un avis de recevabilité.

Or, nous avons appris le 26 février, qu'un « pré-comité » national, réunissant INAO, Répression des Fraudes, Douanes et Ministère de l'Agriculture, s'était tenu la semaine précédente pour étudier ces demandes et avait émis un avis plutôt défavorable, remettant en cause, par-là même, l'examen de ces dossiers par le Comité National. Cet avis s'appuie notamment sur les faibles volumes concernés par ces productions et leur manque de notoriété : face à un contexte européen aujourd'hui peu favorable à l'émergence de petites filières de qualité, l'INAO, en restructuration, conseille donc aux trois syndicats de producteurs de se réorienter vers une demande de reconnaissance en IGP (Indication Géographique Protégée), moins contraignante et moins longue : en assurant la protection du nom, cette étape intermédiaire leur permettrait de réfléchir de façon plus approfondie à l'opportunité de demander ultérieurement une AOC.

Cette proposition est considérée comme inacceptable par les syndicats de producteurs concernés, soutenus par l'ARDEC (Association Régionale pour le Développement de l'Économie Cidricole de Normandie), par IRQUA-Normandie, par l'IDAC (Interprofession des Appellations Cidrières) et par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie. Ils sont interloqués par cette éventualité qu'ils jugent incohérente et arbitraire, et élaborée sans concertation. Elle n'avait jamais été évoquée jusqu'ici, alors que l'instruction vers l'AOC est clairement engagée depuis près de 10 ans, en concertation étroite avec l'INAO et le soutien technique et financier des Organisations Professionnelles Agricoles et des collectivités.

En effet, à ce jour, ce sont plus de 170 K€ d'aides publiques régionales qui ont été mobilisés pour soutenir ces démarches dont l'issue semblait proche et qui sont fortement remises en cause sur des critères, jugés aujourd'hui comme des freins, alors qu'ils sont connus depuis l'origine de ces demandes. Par ailleurs, concernant les volumes de production jugés trop faibles, on remarque que plusieurs AOC viticoles représentent des volumes nettement inférieurs aux quelques 100 000 cols potentiellement élaborés par chacune de nos trois « futures AOC » cidricoles normandes. Quant au manque de notoriété estimé, rappelons que si l'octroi d'une AOC sanctionne en effet une antériorité (ce qui est le cas de nos 3 démarches cidricoles au regard de leur historique territorial), il a également pour objectif de contribuer à ancrer et développer cette notoriété, en région mais aussi hors des frontières, par l'image même d'excellence véhiculée par ce signe. Ainsi, les producteurs refusent cette réorientation vers l'IGP, considérant que le lien au terroir de leur filière et le mode d'élaboration de leur cidre justifient leur demande en AOC.

Enfin, compte tenu de l'existence même d'une IGP Cidre Normandie, envisager des IGP Cidre du Cotentin, Cidre du Perche ou Cidre du Pays de Caux en lieu et place des AOC attendues, va à l'encontre de la logique de segmentation et de valorisation voulue par la filière : à ce titre, toute la région attend de compléter sa carte des cidres, en sus des AOC existantes (Cidre Pays d'Auge et Poiré Domfront), avec ces futures AOC de cidres, et ceci par une offre qualitative et claire, en adéquation avec les attentes des consommateurs.

« La suite des débats se tiendra en haut lieu si besoin est », affirment Daniel GENISSEL, Didier LEFEBVRE, Didier BEDU et Jean-Luc DUVAL, respectivement Présidents de la CRAN, d'IRQUA-Normandie, de l'IDAC et de l'ARDEC, « des contacts ont d'ores et déjà été pris avec le Ministre de l'Agriculture et les services compétents de son ministère, à l'occasion du Salon de l'Agriculture ».

Une réunion, programmée dans de brèves échéances, doit permettre à l'INAO d'explicitier cette position et aux producteurs d'exposer leurs ambitions, afin de prendre, ensemble et en toute connaissance de cause, les décisions qui s'imposent pour l'avenir de ces démarches, portées depuis 10 ans par plus de 40 producteurs passionnés et fiers de la qualité de leurs produits.

Daniel GENISSEL, Président de la CRAN

Didier LEFEBVRE, Président d'IRQUA-Normandie

Jean-Luc DUVAL, Président de l'ARDEC

Didier BEDU, Président de l'IDAC

Contacts Syndicats :

Syndicat Cidre Pays de Caux : Emmanuel Palfray 06 60 13 26 49 / manupalfray@wanadoo.fr

Syndicat Cidre du Perche : Maurice Levier
06 70 93 14 69 / m.levier@wanadoo.fr / c.henry@parc-naturel-perche.fr

Syndicat Cidre du Cotentin : Théo Capelle 06 66 54 27 04 / theocapelle@wanadoo.fr